



1 mars 2001

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE IVECO

FAMILLE : PA1V

TYPES : PA1V3131D - PA1V3531D

Type	Variante	Versions
PA1V	3131D 3531D	38 - 42 - 45 - 51
P = type commercial cabine A = porteur (4x2) 1V = tranches de poids (PTC)	31 (228 kW) 35 (259 kW) 3 = euro 3 1 = suspension D = évolution	(Empattements) 38 = 3800 42 = 4200 45 = 4500 51 = 5100

0. GENERALITES.

- 0.1 Constructeur : IVECO MAGIRUS AG D 7900 ULM.
- 0.1.1 Représentant agréé en France : IVECO FRANCE SA
6, rue Nicolas Copernic, 78190 TRAPPES.
- 0.2 Marque : IVECO.
- 0.3 Genre : châssis-cabine pour : CAMION-VASP. Véhicule classé hors route selon les définitions de l'annexe II à la directive 70/156 modifiée.
- 0.4 Type : PA1V - Variantes : 3131D - 4431A - 3531D
Versions : 38 - 42 - 45 - 51
- 0.5 Puissance administrative : 21 CV.

1. CONSTITUTION GENERALE.

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, roues simples (essieu 1), roues jumelées à l'arrière (essieu 2).
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : à l'arrière sur l'essieu 2.
En option : système de régulation antipatinage (ASR).
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : sur l'essieu 1.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques sur essieux 1-2 et roue de secours :
Charge avant 8000 kg :
385/65R22.5 (158K) à l'avant et
13R22.5 (156/150G) à l'arrière ou
315/80R22.5 (156/150K) à l'arrière,
13R22.5 (156/150G) à l'avant et à l'arrière,
315/80R22.5 (156/150K) à l'avant et à l'arrière.
Charge avant 8500 kg :
385/65R22.5 (158K) à l'avant,
13R22.5 (156/150G) à l'arrière ou
315/80R22.5 (156/150K) à l'arrière.
Charge avant 9000 kg :
385/65R22.5 (160J) à l'avant,
13R22.5 (156/150G) à l'arrière ou
315/80R22.5 (156/150K) à l'arrière.
(les indices de charges et de vitesses sont des valeurs minimales).
- 1.3 Constitution du châssis ou de la coque : cadre à deux longerons en tôle d'acier emboutis en forme de U entretoisés par des traverses.
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : à l'avant longitudinal.
- 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg & mm).

(Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière).

2.1 Poids total autorisé en charge :	19000	19000	19000	
2.1.1 Poids total autorisé en charge en configuration « engin de service hivernal » (vitesse égale ou inférieure à 50 km/h).				20000
2.2 Poids total roulant autorisé.				
2.2.2 Avec système de freinage de remorque :	40000*	44000	38000	40000
(*) Uniquement lorsque le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE.CONT, et circule avec une remorque attelée, genre REM ou RETC carrosserie PTE.CONT.				
2.4 Charges maximales admissibles :				
2.4.1 Sur l'essieu 1	8000	8500	9000	8960
2.4.2 Sur l'essieu 2	13000	13000	13000	13000
2.5 Voie avant		2040		
2.6 Voie arrière		1827		
2.7 Empattement	3800	4200	4500	5100

Châssis-cabine :

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.

2.8.0 Total	6360	6410	6490	6570
2.8.1 Sur l'essieu 1	4325	4350	4360	4360
2.8.2 Sur l'essieu 2	2035	2060	2130	2210
Cabine profonde				
2.8.0 Total		6520	6600	6680
2.8.1 Sur l'essieu 1		4440	4450	4450
2.8.2 Sur l'essieu 2		2080	2150	2230
2.9 Porte-à-faux avant			1440	
2.10 Porte-à-faux arrière sans B.A.E.	1195	1195	1780	2365
2.11 Longueur hors-tout sans B.A.E.	6435	6835	7720	8905
2.12 Largeur hors-tout			2500	

Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule :

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche avec conducteur. Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé.

2.8.0 Total

Rappel des empattements	3800	4200	4500	5100
2.8.1 Sur l'essieu 1		4400*		
2.8.2 Sur l'essieu 2		2200*		
(*) Poids minimal imposé par le freinage.				
2.9 Porte-à-faux avant			1440	
2.10 Porte-à-faux arrière (techniquement admissible)				
2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires	1195	1195	1195	1195
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires	2350	2610	2805	3195
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires	2470	2730	2925	3315
2.11 Longueur hors-tout	7710	8370	8865	9855
2.12 Largeur hors-tout		2550		
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge par rapport à l'axe de l'essieu 2.				
2.13.1 Distance mini				
2.13.1.1 Cabine courte	440	480	520	590
2.13.1.2 Cabine profonde		460	490	560
Charge maxi essieu 1 = 8000 kg				
2.13.2 Distance maxi				
2.13.2.1 Cabine courte	1050	1150	1240	1420
2.13.2.2 Cabine profonde		1130	1220	1390
Charge maxi essieu 1 = 8500 kg				
2.13.2.1 Cabine courte	1200	1320	1420	1630
2.13.2.2 Cabine profonde		1300	1400	1600
Charge maxi essieu 1 = 9000 kg				
2.13.2.1 Cabine courte	1350	1490	1610	1830
2.13.2.2 Cabine profonde		1480	1590	1810
2.14 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :				
2.14.1 Cabine courte		555		
2.14.2 Cabine profonde		900		

Nota : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (7.9) il est admis de pouvoir :
a) augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et des ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce dans la limite de 500 kg.
b) augmenter la charge maximale sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

3. MOTEUR.

Variantes :	31	35
3.1 Dénomination du type.		
3.1.1 Marque : IVECO.		
3.1.2 Marquage moteur :	F2BE0681B	F2BE0681A
3.1.3 Type en regard de la fiche pollution :	F3BE0681B*B	F3BE0681E*B
3.2 Description générale.		
3.2.1 Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvements alternatifs et vilebrequin.		
3.2.2 Cycle : diesel.		
3.2.3 Nombre de temps : 4.		
3.2.4 Suralimentation : oui, par turbocompresseur mû par les gaz d'échappement avec échangeur air/air.		
3.2.5 Dispositif antipollution : néant.		
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.		
3.4 Dimensions.		
3.4.1 Alésage (mm) : 115.		
3.4.2 Course (mm) : 125.		
3.4.3 Cylindrée (cm³) : 7790.		
3.4.4 Nombre de soupapes par cylindre : 4.		
3.5 Rapport volumétrique de compression : 16,0 ± 0,8/1.		
3.6 Puissance maximale (kW CEE) :	228	259
3.7 Régime de puissance maximal (tr/min.) :	2400	2400
3.8 Couple maximal (Nm CEE) :	1115	1280
3.9 Régime de couple maximal (tr/min.) :	1080	1080
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min.) :	2650	2650
3.11 Carburant utilisé : gasoil.		
3.12 Réservoir de carburant.		

	Série droit	En option droit	
3.12.1 Emplacement :	200	300	200+300
3.12.2 Capacité (litres) :	175*	265	435
3.12.3 Poids du réservoir plein (kg)		350	525
(*) Le poids du réservoir de série est inclus dans le poids à vide du véhicule en ordre de marche indiqué au point 2.8.			
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs pompe gérés électriquement.			
3.14 Type de filtre à air : à sec.			
3.15 Allumage : par compression.			
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques : 24 V.			
3.17 Dispositif d'antiparasitage : oui.			
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur viscostatique.			
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.			
3.20 Niveau sonore au point fixe.			
3.20.1 Valeur du niveau sonore dB(A) :	89	côté gauche	
	90	centrale	
	83	vertical arrière cabine	
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min.) :	1800.		
3.20.3 Position de la sortie d'échappement : dans l'empattement côté gauche ou centrale, verticale arrière cabine.			
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorp-			

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT.

- 4.1 Type de boîte de vitesses :
Boîtes de vitesses numéro 1 et 4 : boîte mécanique à 16 combinaisons de marche avant et 2 de marche arrière.
Boîte de vitesses numéro 2 : boîte mécanique à 12 combinaisons de marche avant et 2 de marche arrière.
Boîte de vitesses numéro 3 : boîte mécanique à 9 combinaisons de marche avant et 1 de marche arrière.
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : au plancher.
- 4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
- 4.2.1 Mode de commande : à pédale et commande hydraulique pour boîtes 1-3-4, électropneumatique pour boîte 2.
- 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans avec relais.
- 4.4 Démultiplication de la transmission.
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence : 13R22.5 (3.425 m).
- 4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min.

Boîtes de vitesses numéro 1

Combinaison des vitesses	Rapport de la boîte	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min.
1	1/13.80	1/3.79	1/50.41	4.1
2	1/11.26		1/42.68	4.8
3	1/ 9.47		1/35.89	5.7
4	1/ 8.02		1/30.40	6.8
5	1/ 6.64		1/25.17	8.2
6	1/ 5.61		1/21.26	9.7
7	1/ 4.69		1/17.78	11.6
8	1/ 3.97		1/15.05	13.7
9	1/ 3.35		1/12.70	16.2
10	1/ 2.84		1/10.76	19.1
11	1/ 2.39		1/ 9.06	22.7
12	1/ 2.02		1/ 7.66	26.8
13	1/ 1.67		1/ 6.33	32.5
14	1/ 1.42		1/ 5.38	38.2
15	1/ 1.18		1/ 4.47	46.0
16	1/ 1.00		1/ 3.79	54.2
AR1	1/11.50	1/43.59	4.7	
AR2	1/ 9.74	1/36.91	5.6	

Boîtes de vitesses numéro 2

Combinaison des vitesses	Rapport de la boîte	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min.
1	1/15.86		1/60.10	3.4
2	1/12.33		1/46.73	4.4
3	1/ 9.57		1/36.27	5.7
4	1/ 7.44		1/28.20	7.3
5	1/ 5.87		1/22.25	9.2
6	1/ 4.57		1/17.32	11.9
7	1/ 3.47		1/13.15	15.6
8	1/ 2.70		1/10.23	20.1
9	1/ 2.10		1/ 7.96	25.8
10	1/ 1.63		1/ 6.18	33.3
11	1/ 1.29		1/ 4.89	42.0
12	1/ 1.00		1/ 3.79	54.2
AR1	1/14.68		1/55.64	3.7
AR2	1/11.41		1/43.24	4.8

Boîtes de vitesses numéro 3

Combinaison des vitesses	Rapport de la boîte	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min.
1	1/12.91	1/3.79	1/48.93	4.2
2	1/ 8.96		1/34.00	6.0
3	1/ 6.37		1/24.14	8.5
4	1/ 4.71		1/17.85	11.5
5	1/ 3.53		1/13.38	15.4
6	1/ 2.54		1/ 9.63	21.3
7	1/ 1.87		1/ 7.09	29.0
8	1/ 1.34		1/ 5.08	40.5
9	1/ 1.00		1/ 3.79	54.2
AR	1/12.20		1/46.24	4.4

Boîtes de vitesses numéro 4

Combinaison des vitesses	Rapport de la boîte	Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr/min.
1	1/16.41	1/3.79	1/62.19	3.3
2	1/13.80		1/52.30	3.9
3	1/11.28		1/42.75	4.8
4	1/ 9.49		1/35.96	5.7
5	1/ 7.76		1/29.41	6.9
6	1/ 6.53		1/24.74	8.3
7	1/ 5.43		1/20.57	9.9
8	1/ 4.57		1/17.32	11.8
9	1/ 3.59		1/13.60	15.1
10	1/ 3.02		1/11.44	17.9
11	1/ 2.47		1/ 9.36	21.9
12	1/ 2.08		1/ 7.88	26.0
13	1/ 1.70		1/ 6.44	31.9
14	1/ 1.43		1/ 5.41	37.9
15	1/ 1.19		1/ 4.51	45.5
16	1/ 1.00		1/ 3.79	54.2
AR1	1/15.36	1/58.21	3.5	
AR2	1/12.92	1/48.96	4.1	

- 4.5 Vitesse maximale calculée au régime de rotation du moteur correspondant au régime de rotation maximal.
Réducteur dans les moyeux : 1/3.200.
Avec toutes les boîtes de vitesses

Avec pneumatique			
Couple conique	Rapport final	13R22.5 (3.425 m)	315/80R22.5 (3.279 m)
1/1.18	1/3.79	143.7	137.6
1/1.32	1/4.23	128.7	123.3
1/1.45	1/4.67	116.6	111.6
1/1.56	1/5.01	108.6	104.1
1/1.73	1/5.56	97.9	93.8
1/1.90	1/6.09	89.4	85.6

- 4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : oui à une vitesse de 85 km/h par dispositif additionnel.

5. SUSPENSION.

- 5.1 Avant (essieu 1) : essieu rigide - ressorts à lames - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice (option).
5.2 Arrière (essieu 2) : essieu rigide - ressorts à lames - amortisseurs télescopiques du type hydraulique - barre stabilisatrice (option).
5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique. Au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE.
- 5.3

6. DIRECTION.

- 6.1 Type de direction : hydraulique à recirculation de billes.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : empattement : 3800 : 14.75
4200 : 15.75
4500 : 16.40
5100 : 18.00

7. FREINAGE.

- 7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues avant et arrière (type I-I).
7.2 Répartiteur de freinage : non, fonction gérée électroniquement agissant sur les roues arrière.
7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : intégré au système de freinage à gestion électronique (catégorie 1), 1 capteur par roue.
7.3 Frein de secours : constitué par le dispositif du frein de stationnement.
7.4 Frein de stationnement : sur les roues arrière à commande manuelle.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues.
7.5.1 Frein de service : pneumatique.
7.5.2 Frein de secours : mécanique (cylindre à ressort).
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique (cylindre à ressort).
7.6 Assistance des freins.
7.6.1 Frein de service : oui.
7.6.2 Frein de secours : non.
7.6.3 Frein de stationnement : non.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 5 à 8 réservoirs d'air comprimé.
- 1 de 20 l pour circuit avant,
- 2 de 20 l pour circuit arrière,
- 1 de 20 l pour REM et stationnement et secours,
- 25 l maxi pour servitudes (1 à 4).
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances :
a) voyants lumineux de couleur rouge sur la planche de bord,
b) voyants lumineux de couleur rouge sur la planche de bord pour dispositif antibloqueur.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme :
a) chute de pression,
b) défaillance de l'antibloqueur.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :
a) bouton-poussoir sur la planche de bord,
b) à la clef de contact.
7.8 Type de freins.
7.8.1 Frein de service.
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
7.8.2 Frein de secours : à tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
7.9 Ralentisseur.
7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : frein moteur.
7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel.
7.9.2.1 Avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 : électrique ou hydraulique (option).
7.9.2.2 Sans bénéfice de poids : frein sur échappement intégré au moteur.
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné.
7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui, alimentation pneumatique. Commande pneumatique liaison électrique, assurée par prise ISO 7638 1985 (5 broches).
7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : non.
7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

8. CARROSSERIE.

- 8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes : pavillon surélevé sur cabine profonde.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : cabine entièrement métallique.
8.2.1 Toit ouvrant : oui sur demande, sur toit normal métallique, commande manuelle ou électrique.
8.3 Nombre de places assises : 2 ou 3.
8.4 Sièges.

- 8.4.1 A l'avant : réglables ou fixes, réglable pour conducteur.
- 8.5 Nombre de portes.
- 8.5.1 Latérales : 2.
- 8.5.3 Fermetures : de sécurité à deux positions.
- 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : vitres de portes descendantes à commande manuelle ou électrique sur demande.
- 8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages.
- 8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
- 8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
- 8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
- 8.8 Equipements des places assises en ceintures de sécurité.
- 8.8.1 Places avant : oui, sièges statiques, ceintures latérales 3 points avec enrouleur, ceinture centrale 3 points avec enrouleur, ou ceinture 2 points sans enrouleur.
- Sièges à suspension pneumatique : ceintures 3 points avec enrouleur.
- 8.9 Dispositif de protection latérale : à installer lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage.
- 8.10 Dispositif de protection arrière contre l'encastrement : en option, la fixation et la position devront être constatées après carrossage.
- 8.11 Système antiprojection : sans objet véhicule classé hors route.

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION.

- 9.1 Feux de route : 2 (+ 2 en option).
- 9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
- 9.3 Feux de position.
- 9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de route.
- 9.3.2 Latéraux : 2 combinés avec les feux d'encombrement AR. Installation à compléter lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage.
- 9.4 Feux rouge arrière : 2.
- 9.5 Feux de changement de direction.
- 9.5.1 Avant : 2 indépendants.
- 9.5.2 Arrière : 2 groupés aux feux rouge arrière.
- 9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
- 9.6 Feux stop : 2 groupés aux feux rouge arrière.
- 9.6.1 Troisième feu stop central : non.
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 groupé au feu rouge arrière gauche.
- 9.8 Dispositifs réfléchissants.
- 9.8.1 Avant : non.
- 9.8.2 Arrière : 2 indépendants.
- 9.8.3 Latéraux : à installer lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage.
- 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des feux de changement de direction.
- 9.10 Feux de marche arrière : 1 groupé avec le feu rouge arrière droit ou 2 groupés avec les feux rouge arrière.
- 9.11 Feux de brouillard.
- 9.11.1 Avant : 2 indépendants (option).
- 9.11.2 Arrière : 1 groupé avec le feu rouge arrière gauche ou 2 groupés avec les feux rouge arrière.
- 9.12 Feux d'encombrement :
- 9.12.1 Feux avant : 2 indépendants.
- 9.12.2 Feux arrière : 2 groupés aux feux rouge arrière.
- 9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : à installer lors du carrossage. La fixation et la position devront être constatées après carrossage.
- 9.14 Feux spéciaux : sans objet.

10. DIVERS.

- 10.1 Accessoires.
- 10.1.1 Essuie-glace : oui, 2 à 2 vitesses + 1 intermittente.
- 10.1.2 Lave-glace : oui.
- 10.1.3 Rétroviseurs.
- 10.1.3.1 Extérieurs : 1 côté gauche fixé sur la porte, 3 côté droit fixés sur la porte dont 1 accostage et 1 grand angle.
- 10.1.4 Avertisseur sonore : oui, 1.
- 10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.
- 10.1.6 Extincteur : à installer lors du montage de la carrosserie.
- 10.2 Marque d'identité.
- 10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : plaque métallique rivetée placée sur le tablier côté droit sous la calandre.
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit à hauteur de l'essieu avant.
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :
 - 1 à 3 : code constructeur, est « WJM »
 - 4 : type de cabine d'un véhicule automobile
 - digit invariable « A »
 - 5-6 : digit invariable « 1V »
 - 7 : code moteur « N » = F2BE0681B (31)
« P » = F2BE0681A (35)
« S » ou « T »
 - 8 : « S » ou « T »
 - 9 : code refroidissement moteur
 - digit invariable « 1 »
 - 10 : digit invariable « 0 »
 - 11 : établissement « de 0 à 9 ou de A à Z »
 - 12 à 17 : numéro de série du véhicule.
- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :
 - PA1V311D WJMA1VNS10*000010
 - PA1V351D WJMA1VPT10*000010
 (*) de 0 à 9 et de A à Z
- 10.2.5 Identification du moteur : frappe à froid sur une plaque, placée sur le côté arrière gauche du moteur.

11. VISITES TECHNIQUES.

- 11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : sans.
 - 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 10.5 (+ 0.2 bars).
 - 11.3 Pression de disjonction : 10.5 (+ 0.2 bars).
 - 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur).
 - 11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 8.5 (- 0.3 bars),
 - 11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : 8.5 (- 0.3 bars).
 - 11.5 Longueur des bras de levier : /
 - 11.6 Course maximale des actionneurs de freins : sans objet, freins à disque à l'avant, freins à coïns à l'arrière.
 - 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation.
- | Inscription | Affectation |
|------------------|------------------------------|
| Frein avant | Circuit de freinage avant |
| Frein arrière | Circuit de freinage arrière |
| Frein.REM | Circuit de freinage pour REM |
| et stationnement | et stationnement et secours |
| Servitude | Circuit pour servitude |
- 11.8 Observations :

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur :

IVECO FRANCE SA
6, rue Nicolas Copernic
78190 TRAPPES

que le véhicule présenté comme prototype des véhicules genre CAM - VASP de marque IVECO

Type PA1V - Variantes : 3131D - 3531D - Versions : 38 - 42 - 45 - 51.

livrés :

- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.104 et R.104-1 du Code de la route et des Arrêtés Ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.98, R.104 et R.104-1.

Nota :

Véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 1999/96/C.E.

Fait à Monthéry, le 1^{er} mars 2001
L'ingénieur de l'Industrie
et des Mines
(signé : P. DEVIGNE)

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2053-01-00
Fait à Paris, le 1^{er} mars 2001
Pour le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche
et de l'Environnement d'Ile-de-France
Pour le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
(signé : D. LE POAC)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

véhicules livrés en châssis-cabine, VASP).

soussigné IVECO FRANCE SA
rue Nicolas Copernic, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de
ECO MAGIRUS AG D 7900 ULM constructeur certifié :

Que le véhicule livré :
en châssis-cabine : voir nota 1 (1)
~~en VASP~~ voir nota 3 (1)
Genre : CAM-VASP (1)
Marque : IVECO.
Type : PA1V3131D - PA1V3531D (1)
Versions : 38 - ~~42~~ - ~~45~~ - ~~51~~ (1)
Numéro d'identification :

WJM A1VNS10C126411 (2)

Source d'énergie : GO.
Puissance administrative : 21 CV.
Nombre de places assises (y compris le conducteur) : ~~1 ou 3~~ (1)
Poids total autorisé en charge : ~~19.0~~ 19.0 ~~19.0~~ tonnes (1)
Poids total roulant autorisé (3) : ~~44.0~~ 40.0 ~~38.0~~ tonnes (1)
Niveau sonore de référence dB(A) : ~~89 côté gauche~~ (1)
84 centrale (1)
83 verticale AR cabine (1)
Régime de rotation du moteur lui correspondant : 1800 tr/min.

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que le véhicule sort de nos usines le : _____
pour être livré à : DES2
Fait à : _____ le : _____

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A remplir par le constructeur.
(3) Le PTRR de 44000 kg ne pourra figurer sur la carte grise qu'au vu du certificat de carrossage qui devra indiquer que le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE.CONT.

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorque livré en châssis nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 3 : Pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette, livré en châssis nu ou du VASP, sauf BOM, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.

Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999

IVECO FRANCE SA (par délégation spéciale du président)
Trappes le :

**Logistique Commerciale
IVECO FRANCE SA**

17 OCT 2003
Nogues

6, Rue Nicolas Copernic - 75191 TRAPPES
NADINE NOGUES

ATTESTATION DE CARACTÉRISTIQUES

soussigné IVECO FRANCE SA
rue Nicolas Copernic, 78190 TRAPPES, représentant accrédité de IVECO
AGIRUS AG D 7900 ULM constructeur, certifié :

le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

2. - Réservoir(s) de carburant : ~~200 litres~~ (1)
300 litres (1)
~~200 + 300 litres~~ (1)
2 x 200 litres (1)
2 x 300 litres (1)
3. - Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 : oui - non (1)
Marque de ce ralentisseur : ZF (2)
Type de ce ralentisseur : Intarder (2)
Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRR (voir nota du chapitre 2) : 15 kg (2)
4. - Limiteur de vitesse : oui (1)
5. - Pneumatiques avant : 13 R22 S (2)
arrière : 13 R23 S (2)
6. - Charges maximales avant : 8000 KG (2)

8. - Suspension de(s) essieu(x) moteur(s) :
- ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE
10. - Types de cylindres de freins :
Essieu 1 : 22 24 (1)
Essieu 2 : 14 16 (1)
11. - Types de moteurs : 31 : F3BE0681B*B* (1)
35 : F3BE0681A*B* (1)
12. - Ce véhicule est apté à circuler en engin de service hivernal dans les conditions ci-après :
- Poids total autorisé en charge : 20000 kg
- Poids total roulant autorisé : 40000 kg
- Charge maximale avant : 8960 kg
- Charge maximale arrière : 13000 kg

Il devra subir une réception à titre isolé par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement avant son immatriculation.

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter par le constructeur.